

**DÉLIBÉRATION N° 219 DU SYNDICAT MIXTE
"SEVERAC CARREFOUR AVEYRON"**

Délibération prise en séance du 17 FEVRIER 2026 à 9H20

L'an deux mille vingt-six, le 17 FEVRIER à 9 H 20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SEVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET, M. Evelyne ESTRISPEAU

Etaient absents et représentés :

- Mme Christiane MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Affectation des résultats 2025

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 17 février 2026 ont été adressés à ses membres le 4 février 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, du Budget primitif et du Budget annexe de la ZA Les Cazes, a été adopté ce jour,

Considérant que pour le **Budget primitif**, le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section d'investissement a donné lieu à un excédent de 579 088,14 €,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 9 339,61 €,

En section d'investissement, il est proposé d'affecter 579 088,14 € en excédent d'investissement reporté (compte 001),

En section de fonctionnement, il est proposé d'affecter 9 339,61 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002),

Considérant que pour le **Budget annexe ZA Les Cazes**, le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section d'investissement a donné lieu à un déficit de 34 377,54 €,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 0,10 €,

Considérant que le résultat de clôture est d'un montant négatif de – 34 377,44 €,

En section d'investissement, il est proposé d'affecter 34 377,54 € en report déficitaire (compte 001),

En section de fonctionnement, il est proposé d'affecter 0,10 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002),

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2025.

Le Président du Syndicat Mixte



M. Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- | | |
|--|----------|
| - Nombre de membres en exercice : | 9 |
| - Nombre de membres présents : | 7 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 8 |